

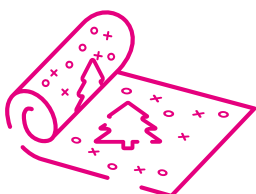
LE PETIT GUIDE DU TRI DES EMBALLAGES DE FÊTES

**Pour un Noël plus responsable,
pensez à trier vos emballages et papiers cadeaux de fêtes !**

En France, on compte environ **20 000 tonnes de papiers-cadeaux consommées chaque année** à la période de Noël.* Près de **50% des Français peuvent aujourd'hui trier tous leurs emballages** sans distinction grâce à la simplification du geste de tri. Pour l'autre moitié des Français, il reste encore quelques informations pratiques à connaître pour avoir le bon geste. Et si vous avez un doute, téléchargez l'appli gratuite **Guide du tri** . Où que vous soyez l'application vous géolocalise et vous donne toutes les réponses, en cas doute.

Le papier cadeau

S'il est bien en papier, il se dépose dans le **bac de tri**. S'il est plastifié ou avec des paillettes, il se jette avec les **ordures ménagères**.



Le film d'emballage cadeau transparent

Il se jette avec les **ordures ménagères** sauf dans les zones en extension où il va dans le **bac de tri**.



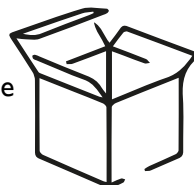
Les emballages en carton avec coque plastique

Bien penser à séparer l'emballage en carton et la coque plastique. **La partie en carton se trie** et la coque en plastique se jette à la poubelle sauf dans les zones où le tri est simplifié qui acceptent tous les emballages en plastique (c'est la même chose pour les paquets de piles, les petits emballages de jouets type voitures ou figurines...).



Les boîtes de jouets en carton

Elles se mettent dans le **bac de tri** après avoir retiré les liens et les poignées, souvent en plastique. Pas besoin d'enlever les fenêtres plastiques lorsqu'elles sont de petite taille, elles ne gênent pas le procédé de recyclage du carton.



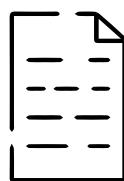
Le ruban d'emballage

S'il est en papier (le plus classique, « à friser »), il se trie. S'il est en tissu, avec des fils métalliques ou en plastique alors il se jette. On peut aussi le garder et le réutiliser pour ses prochains emballages cadeaux !



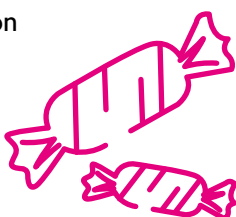
Les tickets de jeu à gratter

Comme le papier, ils se trient et se recyclent.



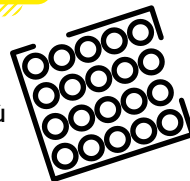
Les emballages de chocolats ou de papillotes

La feuille intercalaire que l'on trouve parfois dans les papillotes, quand elle est en papier ou papier calque, **se trie comme du papier**. Dans les zones où le tri est simplifié, on dépose dans le bac de tri l'emballage en aluminium ou en plastique. Si pas d'extension, alors on jette dans les ordures ménagères.



Le papier bulle

Il se jette à la poubelle sauf dans les zones où le tri est simplifié, où il se trie.



L'emballage de saumon fumé

Le socle en carton (doré ou argenté) se dépose dans le bac de tri. Le **film plastique** et la **feuille intercalaire** entre les tranches en plastique vont être triées seulement dans les zones où le tri est simplifié.



Les serviettes en papier

Comme tous les papiers « d'hygiène », (mouchoirs, essui-tout...) elles se jettent à la **poubelle**.



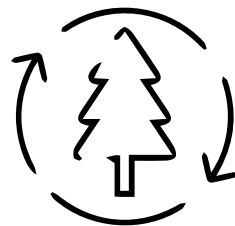
ET LE VERRE DANS TOUT ÇA ?

Tous les emballages en verre se recyclent, bien entendu les bouteilles notamment de champagne emblématiques de la période de Noël, et aussi tous les bocaux, pots, flacons.



QUANT AU SAPIN...

Il se recycle (penser aux sacs à sapin) et se dépose en déchetterie, aux encombrants ou aux déchets verts.



Contact Presse :

Citeo | Laureen Bonnet : 06 75 65 04 61
Havas Paris | Claire Correia : 06 13 61 22 00